

10 avril 2013

ad 13.147

Amendement Fabien Fivaz

au projet de loi portant modification de la loi sur l'organisation du Conseil d'Etat et de l'administration cantonale (LCE) et de la loi sur le statut de la fonction publique (LSt) du groupe libéral-radical 13.147, du 9 avril 2013

Article premier La loi sur l'organisation du Conseil d'Etat et de l'administration cantonale (LCE), du 22 mars 1983, est complétée comme suit:

Principes régissant l'organisation et l'activité administratives *Article 31*

⁴(nouveau) Le Conseil d'Etat adapte la dotation du personnel des offices et services afin de répondre au principe de l'alinéa 3.

Cosignataire: L. Debrot.